

CANET CANCER

FORMULAIRE D'INSCRIPTION VIDE DRESSING

Samedi 17 et Dimanche 18 octobre 2026 de 10h à 18h aux Voiles Rouges de Canet en Roussillon.

Nom, prénom :

Adresse complète :

.....

.....

Code postal & ville :

Téléphone :

Email :

C.N.I. ou passeport n° :

Délivré(e) le :

Par la préf.de :

A joindre au dossier d'inscription :

→ La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité

→ La présente attestation sur l'honneur signée

→ Le règlement par chèque à l'ordre de l'association « Canet Cancer »

TARIF UNIQUE : 20€ (1 jour) 35€ (2 jours) l'emplacement de 4m environ .

L'exposant est limité à deux portants .

Nombre d'emplacements souhaités :

Emplacement meublé : 2 tables + 2 chaises + 1 grille par emplacement, fournies par l'association.

Samedi **17 octobre** _____ Dimanche **18 octobre** _____ Les **2 jours** _____

Montant total du règlement : _____ €

Espèces ☐

Chèque ☐ N° du chèque : _____

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-après et m'engage à m'y conformer.

Fait à **Canet en Roussillon**, le :

Signature :

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

REGLEMENT: VIDE- DRESSING CHIC

1. L'association Canet Cancer organise un **Vide-dressing Chic** le **Samedi 17 octobre et le Dimanche 18 octobre 2026** de 10h à 18h aux Voiles Rouges à Canet en Roussillon 66140
2. L'exposant s'engage à ne vendre à ce Vide-dressing que des vêtements femmes ou hommes, chaussures, bijoux, accessoires, en très bon état. **La vente de vêtements enfants n'est pas autorisée.**
3. Dès son arrivée, de **8h à 9h30**, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui a été attribué. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seul, l'organisateur sera habilité à le faire, si nécessaire. **L'exposant est limité à deux portants .**
4. **Les objets exposés sont sous la seule responsabilité de leur propriétaire.**
L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres dégradations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...).
L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dommages causés aux exposants, clients et tiers.
5. **Les stands non occupés le MATIN après 9h30**, ne seront plus réservés et pourront être éventuellement réattribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en informer l'organisateur au moins 4 jours avant le début du vide-dressing **AVANT LE 13 octobre 2026**, à défaut, les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité
6. **Les vêtements qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés** dans la salle à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus.
L'exposant s'engage à ne pas laisser de papiers, cartons ou divers déchets sur son emplacement après son départ. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.
7. **La présence à cet événement implique l'acceptation du présent règlement.** Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.
8. Une pré-inscription peut être faite par téléphone ou mail et qui sera confirmée par le paiement
9. La Communication pour cet événement sera faite par chaque participant (nous vous joignons une affiche) et par Canet Cancer, nous ne sommes en aucun cas responsables du nombre de visiteurs .

L'installation se fera le Samedi ou le dimanche de 8h à 9h30.

Je prends note que les places sont limitées et qu'elles seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.

Adresse pour le règlement :

Madame Marie Claude SEGUI
24 bis Avenue du Canigou
66140 Canet en Roussillon
mclsegui@gmail.com
tel : 06.61.57.86.31